

27.02.2020 - 15:00 Uhr

La publicité à Arosa sera " zéro fourrure " dorénavant



La publicité à Arosa sera « zéro fourrure » dorénavant

Le village interdit toute publicité pour la fourrure

Arosa / Zurich, le 27 février 2020 – Arosa - la station de vacances chic des Grisons, connue pour son enneigement garanti et ses magnifiques pistes de ski, fait pour le moment la une des journaux car la municipalité a décidé d'interdire dans le village toute publicité pour la fourrure. QUATRE PATTES félicite le conseil municipal d'Arosa pour cette décision et salue cette action courageuse, innovante et pertinente. La destination de vacances s'inscrit pleinement dans la tendance actuelle. En effet, même les grandes marques de luxe comme Chanel, Burberry et Gucci renoncent à la fourrure depuis quelque temps déjà. QUATRE PATTES voit l'interdiction de la publicité pour la fourrure comme étant un signal fort qui pourrait inciter d'autres destinations touristiques de suivre l'exemple d'Arosa.

Pascal Jenny, directeur du Tourisme de la ville d'Arosa, explique la décision de bannir la fourrure de la publicité dans le village : « Arosa est pionnière en la matière et a déjà démontré de manière exemplaire avec Arosa Terre des Ours comment la protection des animaux et le tourisme peuvent travailler main dans la main. Dans cette optique, cette interdiction est donc une étape logique. »

Selon l'avis de QUATRE PATTES, la décision montre que la mode éthique et la protection des animaux ont énormément gagné en importance dans le tourisme. Au lieu de vraie fourrure impliquant une véritable cruauté envers les animaux, les consommateurs modernes souhaitent aujourd'hui voir de la durabilité et de l'innovation dans ce domaine également.

« C'est vraiment un message avant-gardiste qu'a envoyé Arosa, de ne plus autoriser la publicité pour la fourrure. Espérons que de nombreuses destinations touristiques et communes suisses suivront cet exemple. Arosa fait de la publicité pour le tourisme durable et montre de manière impressionnante qu'elle joint effectivement le geste à la parole », explique Alexandra Mandoki, directrice de QUATRE PATTES Suisse.

Chaque année, plus de 100 millions d'animaux sont tués pour l'industrie de la fourrure. Les visons, les renards et les chiens viverrins souffrent dans les fermes à fourrure, dans de minuscules cages grillagées ; d'autres espèces meurent d'une mort cruelle lorsqu'ils sont victimes de pièges. D'énormes quantités de produits chimiques dangereux sont utilisées pour transformer la fourrure en articles de mode. QUATRE PATTES s'investit au niveau international depuis de nombreuses années à ce sujet et fait campagne en Suisse pour une interdiction d'importation des produits en fourrure.

Au sujet de QUATRE PATTES

QUATRE PATTES est une organisation internationale de protection des animaux vivant sous influence humaine, qui révèle les souffrances, sauve les animaux dans le besoin et les protège. QUATRE PATTES fête cette année ses 20 ans en Suisse. Fondée par

Heli Dugler à Vienne en 1988, l'organisation se concentre sur les chiens et les chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux de rente et les animaux sauvages vivant dans de mauvaises conditions de détention ainsi que dans les zones de catastrophe et de conflit. Avec des campagnes et des projets durables, QUATRE PATTES apporte une aide rapide et une protection à long terme aux animaux en détresse. La Fondation est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours sauvés de mauvaises conditions de détention un environnement adapté à l'espèce.

www.quatre-pattes.ch

Photos

L'utilisation des photos est gratuite. Elles ne peuvent être utilisées que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES. Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le lieu de compétence juridictionnelle est Vienne.

Vidéos

Les chaînes de télévision et autres entreprises de diffusion sont tenues d'utiliser la mention Copyright de QUATRE PATTES lors de la diffusion des séquences vidéo. Les informations relatives au droit d'auteur peuvent être mentionnées soit en insérant le logo original, soit en insérant le nom « QUATRE PATTES - organisation internationale de protection des animaux », soit en indiquant verbalement que le propriétaire du matériel est « QUATRE PATTES - organisation internationale de protection animale ». Toute réutilisation future des photos et séquences vidéo n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES. Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le lieu de compétence juridictionnelle est Vienne.

Contact Médias :

Julie Jakubowski
Communication Suisse
QUATRE PATTES
Enzianweg 4
8048 Zurich
Tel. +41 43 311 80 90
sylvie.jetzer@vier-pfoten.org
www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



© QUATRE PATTES International

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100842842> abgerufen werden.